
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA19 08 0580

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 décembre 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA19 08 0581

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0582

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0583

La première période de questions du public a lieu de 19 h 48 à 20 h 05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Wilfrid Exius, 2080, rue Guertin (intervenant #1 et #2):

Demeure sur la rue Guertin, interdiction de stationner du lundi au vendredi. Signale avoir beaucoup de difficultés concernant le stationnement entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Cléroux. Mentionne qu'il y a des accidents au coin de la rue, quelles solutions sont envisagées ?

Réponse (Alan DeSousa) : le stationnement est limité à cause de la gare Du Ruisseau. Nous remettrons vos commentaires au comité de circulation.

Monsieur Normand Parisien, 3467, rue Prud'homme (intervenant #3):

Monsieur se questionne au sujet du transport et plus particulièrement concernant l'augmentation démographique et résidentielle et de la difficulté pour les déplacements dans l'arrondissement. Ces dernières augmenteront en janvier avec l'arrêt du train de banlieue à la gare du Ruisseau. Un chantier urgent s'impose pour proposer des améliorations pour les prochaines années.

Réponse (Alan DeSousa) : Les enjeux de transport sont très importants. Nous sommes privilégiés par le développement à Saint-Laurent. L'arrivée du REM est une grande chance pour l'arrondissement. Bien entendu, l'arrêt du train cause un grand soucis et des solutions de mitigations sont prévues à compter du 6 janvier afin de faciliter la transition. La fermeture de la station de métro Côte-Vertu augmentera également le niveau de difficulté. Aussi, nous espérons le prolongement de la ligne orange.

La question du prolongement de la ligne orange jusqu'à la gare Bois-Franc est essentielle, elle aurait dû être faite depuis longtemps.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement travaille très fort sur cette problématique de transport.

CA19 08 0584

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500031) :

- CONSIDÉRANT que les Nations unies ont proclamé le 5 décembre Journée mondiale du bénévolat;
- CONSIDÉRANT que la **Journée mondiale du bénévolat** nous offre l'occasion de remercier celles et ceux qui se consacrent au mieux-être d'autrui ;
- CONSIDÉRANT que partout dans le monde et particulièrement au Québec, à Montréal et à Saint-Laurent, des bénévoles se vouent à diverses causes pour aider la collectivité ;
- CONSIDÉRANT que le désir d'aider les autres est universel et dépasse les frontières, les cultures et les langues ;
- CONSIDÉRANT qu'à Saint-Laurent, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur un réseau de bénévoles parmi les mieux implantés et engagés dans nos organismes du milieu;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la **Journée mondiale du bénévolat** le 5 décembre 2019 et invite les Laurentiennes et les Laurentiens à exprimer leur appréciation envers leurs concitoyens qui donnent généreusement de leur temps, de leur talent et de leur énergie contribuant ainsi au développement harmonieux de notre communauté;
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de décembre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0585

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500032) :

- CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes**;
- CONSIDÉRANT que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
- CONSIDÉRANT que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
- CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2019, **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes**.

EN FOI DE QUOI

j'ai signé en ce troisième jour de décembre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0586

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192298002 relatif à une dépense en faveur ESRI Canada ltée et visant à autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2020.

ATTENDU que les logiciels de géomatique de ESRI sont à la base d'importants systèmes de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la compagnie ESRI Canada ltée est le fournisseur unique de ce service d'entretien de logiciels de géomatique;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 56 000 \$, taxes incluses, en faveur ESRI Canada ltée et autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0587

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679016 relatif à une dépense en faveur Englobe Corp., de Recyclage Notre-Dame inc. et de Groupe Akifer inc. pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080013 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 8 janvier 2019 et autorisant une dépense de 100 000,00 \$, taxes incluses, en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour l'année 2019;

ATTENDU la résolution numéro CA19 080353 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 août 2019 et autorisant une dépense additionnelle de 60 000,00 \$, taxes incluses, en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019 ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 30 000 \$ en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0588

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198189004 relatif à la ratification d'une dépense additionnelle, au montant de 5 748,75 \$, au contrat octroyé à la firme GoCube.com (9176-7277 Québec inc.) pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU que le nombre d'éviction avec entreposage ayant été supérieur aux estimations, il est nécessaire d'augmenter le budget original prévu de 5 000 \$ avant taxes afin d'assurer les services prévus jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU que l'arrondissement doit se prévaloir des services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de gestion et disposition des objets et effets mobiliers recueillis sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier le contrat octroyé à la firme GoCube.com (9176-7277 Québec inc.) pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, au montant de 22 995 \$;
- 2.- D' autoriser une dépense supplémentaire de 5 748,75 \$;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0589

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198189002 relatif à une dépense en faveur de la Société canadienne des postes pour les services postaux pour l'année 2020.

ATTENDU que l'arrondissement transige régulièrement avec la Société canadienne des postes pour les envois massifs de publications à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU qu'il s'agit d'un fournisseur exclusif en matière de services postaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 80 482,50 \$, taxes incluses, en faveur de la Société canadienne des postes pour les services postaux pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0590

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198189003 relatif à une dépense en faveur Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2020.

ATTENDU que les envois postaux des différentes unités d'affaires de l'arrondissement sont centralisés à la Division des communications et des relations avec les citoyens et qu'elle procède quotidiennement à l'affranchissement mécanique de l'ensemble du courrier des diverses unités administratives de l'arrondissement;

ATTENDU que Neopost Canada est un fournisseur exclusif à nos équipements offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses, en faveur Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0591

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194547003 relatif à l'offre des travaux de ramonage des cheminées pour les années 2020 et 2021 - Soumission 19-542.

ATTENDU que l'arrondissement procède chaque année au lancement d'un appel d'offres pour offrir à la population des tarifs avantageux de ramonage;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, mais qu'une seule a soumissionné;

ATTENDU que l'adjudicataire percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens;

ATTENDU que le ramonage des cheminées est nécessaire pour prolonger la durabilité et l'efficacité des cheminées des bâtiments résidentiels, et ainsi réduire les risques d'incendie et améliorer la qualité de l'air;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la compagnie Le meilleur ramoneur inc. pour offrir les services de ramonage des cheminées pour les années 2020 et 2021 sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA19 08 0592

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192839010 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de diffusion des séances du conseil pour l'année 2020 – Soumission 19-547.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|-------------------------------------|---------------------|
| MaestroVision inc. | 17 246,25 \$ |
| Coop de solidarité WebTV | 17 936,10 \$ |
| Intervalle.tv (8470863 Canada inc.) | 24 834,60 \$ |
| Digicast | 66 225,60 \$ |

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **MaestroVision inc.** le contrat pour des services professionnels de diffusion des séances du conseil pour l'année 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **17 246,25 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-547;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0593

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220020 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien de quatre bâtiments pour les années 2020 à 2022 - Soumission 19-17866.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|---|----------------------|
| Révolution de solutions environnementales LP | 164 571,71 \$ |

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Révolution de solutions environnementales LP** le contrat pour le service de collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien de quatre bâtiments, pour les années 2020 à 2022, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **164 571,71 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17866;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0594

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220023 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de signalisation pour la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent située au 1380 rue de l'Église - Soumission 19-549.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|--------------------------|---------------------|
| Arium Design inc. | 31 825,08 \$ |
| SDC (Signature Design) | 38 792,57 \$ |
| Bélanger Design | 40 603,42 \$ |

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Arium design inc.** le contrat pour des services professionnels de signalisation pour la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent située au 1380 rue de l'Église, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **31 825,08 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-549;
- 2.- D'autoriser une dépense de 5 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 36 825,08 \$, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0595

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220024 relatif à l'octroi d'un contrat pour la distribution de bacs pour la gestion des matières résiduelles avec option d'entreposage des bacs pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 - Soumission 19-17867.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|------------------------|----------------------|
| USD Global inc. | 220 826,73 \$ |
| Plasti-Bac inc. | 237 077,30 \$ |

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **USD Global inc.** le contrat pour la distribution de bacs pour la gestion des matières résiduelles avec option d'entreposage des bacs pour la période du 1^{er} janvier

2020 au 31 décembre 2022, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **220 826,73 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17867;

- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0596

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058015 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de préparation d'une étude de mobilité relatif à un projet de développement de trois secteurs – Soumission 19-017.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|------------------------|----------------------|
| WSP Canada inc. | 178 159,51 \$ |
| SNC Lavalin inc. | 248 366,58 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **WSP Canada inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services professionnels de préparation d'une étude de mobilité relatif à un projet de développement de trois secteurs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **178 159,51 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-017 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 17 815,95 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 195 975,46 \$, pour les services professionnels;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0597

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de dioxyde de carbone utilisé dans le traitement d'eau des piscines au Complexe sportif de Saint-Laurent et pour le soutien technique après-vente pour une durée de 36 mois – Soumission 19-543.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|--------------------------------|------------------|
| Air liquide Canada inc. | 69 000 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Air liquide Canada inc.** le contrat pour la fourniture de dioxyde de carbone utilisé dans le traitement d'eau des piscines au Complexe sportif de Saint-Laurent et pour le soutien technique après-vente pour une durée de 36 mois, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **60 000 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-543;
- 2.- D'autoriser une dépense de 9 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 69 000 \$, pour la fourniture de dioxyde de carbone;

4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0598

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197810008 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de mise aux normes en protection incendie du bâtiment des Ateliers municipaux (phase 1) – Soumission 19-005.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUMISSIONNAIRE | MONTANT |
|-------------------------|----------------------|
| Procova inc. | 984 186,00 \$ |
| Construction Fluet inc. | 1 258 847,48 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Procova inc.** le contrat pour des travaux de mise aux normes en protection incendie du bâtiment des ateliers municipaux (phase 1), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **984 186,00 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-005;
- 2.- D'autoriser une dépense de 147 627,90 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 1 131 813,90 \$, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0599

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197810007 relatif au lancement d'un appel d'offres publics pour les travaux de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des Ateliers municipaux - phase 1.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres publics pour les travaux de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des Ateliers municipaux - phase 1.

ADOPTÉ.

CA19 08 0600

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1193984015).

- Madame Michèle D. Biron, conseillère du district Normand-McLaren;
- Monsieur Jacques Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA19 08 0601

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192839009 relatif à l'approbation du budget et du plan d'action 2020 de Développement économique Saint-Laurent (DESTL), au dépôt de divers documents conformément à l'entente de gestion en vigueur et au versement de la contribution financière pour l'année 2020.

ATTENDU l'entente de gestion actuellement en vigueur qui établit les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le budget et le plan d'action 2020 de Développement économique Saint-Laurent;
- 2.- De prendre acte des divers documents déposés, conformément à l'entente de gestion actuellement en vigueur.

ADOPTÉ.

CA19 08 0602

Soumis sommaire décisionnel 1194054008 visant à accorder une aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2020.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal organise chaque année divers événements, dont le Concours Alpha visant à reconnaître la performance des entreprises de notre territoire ;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal demeure un partenaire privilégié de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA19 08 0603

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909011 relatif à l'octroi d'une contribution financière à un résidente de Saint-Laurent pour sa participation au tournoi « EurOpen international » sur l'art du débat qui a eu lieu à Hambourg en Allemagne, du 14 au 19 novembre 2019.

ATTENDU que selon certaines conditions énumérées à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent, l'arrondissement soutient financièrement l'élite locale, dans les domaines des sports, des loisirs et de la culture, qui prennent part à des compétitions de calibre national ou international;

ATTENDU que le soutien offert consiste en un remboursant 50 % des frais de transport, jusqu'à concurrence de 700 \$ par personne (toutes les taxes incluses), en échange de pièces justificatives;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 700 \$ à madame Ella Waxman, résidente de Saint-Laurent pour sa participation au tournoi « EurOpen international » sur l'art du débat qui a eu lieu à Hambourg en Allemagne, du 14 au 19 novembre 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0604

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909014 relatif à une contribution financière au Carrefour jeunesse emploi St-Laurent pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige » pour la saison 2019-2020 et autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention.

ATTENDU que ce projet-pilote répond à trois des besoins identifiés par l'arrondissement, à savoir : permettre une plus grande mobilité des personnes à mobilité réduite; briser leur isolement et aider les participants à réaliser un plan d'action afin de développer leur capacité d'organisation personnelle et ainsi leur permettre d'acquérir des compétences socioprofessionnelles;

ATTENDU que la clientèle sera recrutée en collaboration avec le CLSC de Saint-Laurent, l'organisme *Les handicapés de Saint-Laurent* et d'autres organismes au besoin;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 14 863 \$ à Carrefour jeunesse emploi St-Laurent pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige » pour la saison 2019-2020;
- 2.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0605

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909012 relatif à une contribution financière à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif.

ATTENDU la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 300 \$ à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0606

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664011 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- Concert de Noël organisée par l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, le dimanche 8 décembre 2019.

4 billets à 20 \$.

80 \$

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0607

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984016).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 octobre et le 27 novembre 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA19 08 0608

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396022 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 5200 au 5250, boulevard Henri-Bourassa et au 2335, rue des Équinoxes dans les zones H08-021 et H08-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction de 3 habitations multifamiliales en empiétant dans la marge avant et la marge latérale.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 novembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 novembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 5200 au 5250, boulevard Henri-Bourassa et au 2335, rue des Équinoxes dans les zones H08-021 et H08-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction de 3 habitations multifamiliales en empiétant dans la marge avant et la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0609

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396023 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge avant et dont le

coefficient d'occupation au sol et le pourcentage d'espace vert ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 13 novembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 novembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge avant et dont le coefficient d'occupation au sol et le pourcentage d'espace vert ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0610

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396024 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4945, rue Fisher dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un silo dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale du bâtiment principal prescrite à la grille des usages et normes.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 novembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191103);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 novembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4945, rue Fisher dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un silo dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale du bâtiment principal prescrite à la grille des usages et normes, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2019, à la condition d'ajouter un arbre conifère et une haie dans la marge avant secondaire afin d'atténuer la visibilité des silos à partir de la rue et réaménager l'accès véhiculaire en ajoutant une bordure pour délimiter l'espace vert dudit accès.

ADOPTÉ.

CA19 08 0611

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396025 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6500, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 13 novembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191104);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 novembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6500, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0612

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396021 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8400, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un escalier de secours menant au deuxième étage du bâtiment industriel.

ATTENDU qu'au point 8. d) du procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 novembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 8400, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un escalier de secours menant au deuxième étage du bâtiment industriel, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 16 octobre 2019, à la condition de bonifier l'aménagement paysager et de camoufler le nouvel escalier.

ADOPTÉ.

CA19 08 0613

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192839012 relatif au retrait du domaine public le lot 5 974 607 et visant à le verser dans le domaine privé de la Ville de Montréal.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (STM) est à construire un garage souterrain (garage Côte-Vertu) afin de permettre l'entreposage et l'entretien de ses trains Azur;

ATTENDU que les travaux de construction du garage Côte-Vertu exigent que la STM construise une issue de secours. Cette issue, d'une superficie de 300 mètres carrés, sera érigée sur le lot 5 974 607 du cadastre du Québec, propriété de la Ville;

ATTENDU qu'afin de pouvoir vendre le lot 5 974 607 à la STM, la Ville doit procéder au versement de ce dernier du domaine public au domaine privé de la Ville;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer du domaine public le lot numéro 5 974 607 du cadastre du Québec et le verser dans le domaine privé de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA19 08 0614

Le règlement numéro RCA19-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1192839005).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 novembre 2019, un projet de règlement numéro RCA19-08-5 a été présenté et déposé (CA19 080561);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA19-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (CA19 080562);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA19-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉ.

CA19 08 0615

Le règlement numéro RCA19-08-6 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » et décrétant les cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192839006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 novembre 2019, un projet de règlement numéro RCA19-08-6 a été présenté et déposé (CA19 080563);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA19-08-6 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » et décrétant les cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (CA19 080564);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA19-08-6 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » et décrétant les cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ.

CA19 08 0616

Le règlement numéro RCA20-08-1 intitulé « Règlement sur les tarifs » est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1192839008).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 novembre 2019, un projet de règlement numéro RCA20-08-1 a été présenté et déposé (CA19 080565);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA20-08-01 intitulé « Règlement sur les tarifs » (CA19 080566);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA20-08-1 intitulé « Règlement sur les tarifs ».

ADOPTÉ.

CA19 08 0617

Le projet règlement numéro RCA20-08-2 autorisant un emprunt de 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192410005).

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2020-2022;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA20-08-2 autorisant un emprunt de 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

ADOPTÉ

CA19 08 0618

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-2 autorisant le financement de 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

CA19 08 0619

Le projet règlement numéro RCA20-08-3 autorisant un emprunt de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192410006).

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2020-2022;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA20-08-3 autorisant un emprunt de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

ADOPTÉ

CA19 08 0620

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-3 autorisant le financement de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CA19 08 0621

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214012 relatif à la modification à la structure de postes 2019 et 2020 de l'arrondissement de Saint-Laurent pour fins de titularisation et de régularisation.

ATTENDU qu'il y a lieu de convertir un poste permanent pour fins de titularisation et régularisation de la structure de postes;

ATTENDU la clause 19.11 et l'article 4.05 c) de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU la nature variée des opérations sur une base annuelle, cette structure répondra davantage aux besoins organisationnels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De convertir le poste permanent d'opérateur d'appareil motorisé « A » (poste 40832 /emploi 601420 / SBA: 265402) détenu par Sylvain Archetto qui occupe temporairement l'emploi de contremaître arrondissement - voirie et parcs depuis le 3 novembre 2018, en 1 poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi 601130 / SBA: XX8600).

ADOPTÉ.

CA19 08 0622

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214011 autorisant la création et / ou la prolongation de postes temporaires et / ou de banques d'heures pour la réalisation de différents projets ainsi que l'affectation de surplus de 89 700 \$ pour la prolongation du poste temporaire de chargé de communication.

ATTENDU le rapport de recherche réalisé avec l'UQAM qui démontre que nous devons revoir notre positionnement éditorial afin de rendre la nouvelle municipale pertinente aux yeux des médias, des citoyens et de toutes les parties prenantes sur le territoire, comme les entreprises, les institutions et les organismes;

ATTENDU qu'avec la décision récente des gestionnaires de l'hebdo local de ne plus distribuer le journal aux résidents, il est maintenant confirmé que nous devons être notre propre média et que nous devons développer une stratégie afin que l'information municipale fasse son chemin jusqu'à nos publics cibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'un poste temporaire de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU la nouvelle orientation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail qui oblige la Ville à verser des ajustements salariaux aux employés qui ont été exclus;

ATTENDU qu'il s'agit d'un dossier majeur et que le volume de travail à effectuer est estimé à plus de 26 semaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste temporaire de technicien en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe pour une durée ne dépassant pas le 30 juillet 2020;

ATTENDU que suite à la promotion de l'occupant du poste d'agent de liaison et à l'analyse de la structure de la Division des loisirs et du développement social et des tâches à effectuer, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en arrive à la conclusion que l'emploi d'intervenant - prévention sensibilisation jeunesse est celui qui convient le mieux à ses besoins;

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central - développement organisationnel;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De prolonger un poste temporaire de chargé de communication pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (poste 78485, emploi : 406810, SBA: XX8600, groupe de traitement 001), à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;
2. D'autoriser l'affectation de surplus de 89 700 \$ pour la prolongation du poste temporaire de chargé de communication;
3. De créer un poste temporaire de technicien en ressources humaines pour une durée ne dépassant pas le 30 juillet 2020 (poste: à créer, emploi: 720550, SBA: XX8600, groupe de traitement 009) à la Division des ressources humaine de la Direction des services administratifs et du greffe;
4. D'abolir la banque d'heures d'agent de liaison (poste 74546, emploi: 706510, SBA: 286660) à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
5. De créer une banque d'heures de 920 heures dans l'emploi d'intervenant - prévention sensibilisation jeunesse (poste: à créer, emploi: 720440 , SBA: XX8600, groupe de

traitement 220) pour une durée ne dépassant pas le 31 décembre 2020 à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

6. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0623

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 49

Les sujets suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Aref Salem traite de ce qui suit :
 - souligne la tragédie de 6 décembre 1989 et les événements de Polytechnique, en nous rappelant notre devoir de souvenir et de commémoration;
 - concept de la rue Decelles – dévoilement du concept le 4 décembre, programme qui arrive à sa troisième année;
 - Lufa, la plus grande serre de toit au monde installé à Saint-Laurent. C'est une grande fierté pour l'arrondissement d'accueillir cette très belle entreprise qui fait la promotion d'achat local;
 - Noël est la saison du partage, nous devons tous faire preuve de générosité en donnant des denrées ou du temps;
 - offre ses meilleurs vœux à toute la communauté;
 - mentionne qu'il est en politique municipale depuis maintenant déjà 10 ans.
- Le conseiller Jacques Cohen parle aussi du massacre de la Polytechnique et du devoir de souvenir. Dans le but de donner suite aux achats d'appareils électroniques qui ont pu être faits pendant l'événement du vendredi fou, il invite les citoyens à penser à l'Éco-quartier pour disposer des appareils pouvant être désuets. Il offre également ses meilleurs vœux aux citoyens en cette période des Fêtes;
- Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs vœux pour les Fêtes et la Nouvelle Année;
 - mentionne le devoir de mémoire pour Polytechnique puisqu'il s'agit d'un moment qui demeure encore très présent dans ses souvenirs et qu'il faut le souligner en portant le ruban blanc;
- La conseillère Michèle D. Biron dit se souvenir de Polytechnique et qu'il ne faut pas oublier ce jour malheureux. Par ailleurs, elle offre également ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes aux résidents et employés de l'arrondissement;
- Le maire Alan DeSousa mentionne ce qui suit :
 - remercie le commandant Robillard du poste de Quartier 7 du SPVM pour le travail fait et l'implication de son personnel;
 - remercie la directrice d'arrondissement madame Isabelle Bastien et ses équipes pour le travail fait au Service aux citoyens;
 - remercie le directeur des Travaux publics, monsieur François Lapalme, pour l'installation des décorations du temps fêtes;
 - souligne les 10 ans de vie politique du conseiller de Ville, monsieur Aref Salem;
 - offre ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes et du Nouvel An aux citoyens, dans un arrondissement sécuritaire.

CA19 08 0624

La deuxième période de questions du public a lieu de 21 h 07 à 21 h 13

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Touhaimi Faiz, 5655, rue Dudemaine, intervenant no. 4 :

Monsieur a eu grave un accident en avril 2017 au croisement des rues Laval et Grenet et a subi de très graves blessures. Il mentionne qu'il manque d'éclairage et un feu de circulation / piéton à cette intersection qui est très dangereuse.

Réponse (Alan DeSousa) : nous sommes au courant de cette problématique et le responsable de ce service, monsieur Pooya Rafiee, en est déjà au courant de la situation. L'analyse de la situation est en cours et un suivi sera fait.

CA19 08 0625

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 13.

ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 janvier 2020.
